



PRÉFECTURE VICE CITY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRIVATISATION D'UN STADE

Décret 0001 - Privatisation Stade Victoria

Ce décret est présenté par :

- Mr Le Préfet. Lino DABBREGIO
- Mr L'Adjoint du Préfet. Bryan BONNES
- Mme L'Adjointe du Préfet. Hélix GÉRRIA
- Mr l'Adjoint du Préfet. Jhonny SOLKOV

 [I - Préambule](#)

 [II - Conditions et Responsabilités](#)

En date du 06/06/2024



I - Préambule

Commune(s) concernée(s) :

Commune de Victoria

Le présent décret, considéré comme le numéro 0001, vise à prévenir les habitants de la Commune de Victoria que son stade de Foot sera privatisé par la Préfecture de Vice-City, en accord avec l'article L. 2241-1 du CGCT, pour le bon déroulement de la procédure d'évacuation de l'île de Paradis devant se dérouler ce Samedi 8 Juin 2024.

La garde des parkings sera assurée par les membres de la Sécurité publique et renforcés par des membres de différentes compagnies de sécurité privée.

La privatisation du stade est prévue du Samedi 8 Juin 2024 à **20H00** au Dimanche 9 Juin 2024 à **01H00**. Durant cette période, tout accès au stade et son parking sera strictement interdit à toute personne étrangère aux organisateurs, services de secours et personnels engagés dans la manœuvre d'évacuation.



II - Conditions et Responsabilités

Les organisateurs de cet événement :

- Mr. Timéo Ricoune (En qualité de Sapeur 1ère Classe)
- Mme. Lynoah Dotty (En qualité de Sapeur 1ère Classe)
- Mr. Enzo Ferez (En qualité de Sapeur 1ère Classe)
- Mr. Lino Dabbregio (En qualité de Sapeur 1ère Classe)

Ces derniers sont responsables de la sécurité des participants, des biens mis à leurs dispositions et à la préservation des infrastructures dudit stade.

Pendant toute la durée de l'événement, l'accès au stade sera strictement réservé aux personnels engagés sur l'opération de secours.

Avec effet immédiat.



Cordialement.